

Agence de la biomédecine - Évaluation des résultats des centres d'assistance médicale à la procréation pratiquant la fécondation in vitro en France - juillet 2013

19/07/2013

Pour la première fois, l'Agence de la biomédecine a rendu un rapport d'évaluation des centres d'assistance médicale à la procréation. Plus particulièrement, il a s'agit d'évaluer les résultats des tentatives de fécondations in vitro (FIV) de l'année 2010, dans l'ensemble les 103 centres d'AMP en France, ayant eu une activité d'au moins 50 tentatives d'AMP intraconjugales. Les tentatives de FIV avec don de gamète ainsi que les interruptions médicales de grossesse (IMG) n'ont pas été analysées. Cette évaluation a inclus plus de 58 000 ponctions, pour un taux national d'accouchement par ponction de 23,8%. Le rapport précise que 23 centres ont obtenu des résultats standardisés statistiquement supérieurs à la moyenne nationale du taux d'accouchement issus de transferts d'embryons, et que 28 centres ont obtenu des résultats standardisés se situaient en dessous de cette moyenne.